

Je lui ai dit que je ne pouvais lui fournir ces chiffres immédiatement puisque je ne les avais pas. J'ai vérifié mes données avant d'accepter celui de 32½c. et avant de convenir du montant payé par tous les intéressés. J'ai dit: "Tout ce que je puis affirmer pour le moment, c'est que le prix convenu est le plus élevé". Je lui ai communiqué les chiffres par la suite. Si je m'en remets à ma mémoire,—je lui fournirai plus tard, au besoin les données exactes,—il me semble que le prix était de 24c. et une fraction pour les porcs qui se vendent actuellement 27c. et une fraction à Toronto. En parcourant la liste, on constatera que le rapport est à peu près le même dans tous les cas. Autrement dit, nous n'avons pas établi de barème dans la loi; nous calculons les chiffres d'après le simple bon sens et nous croyons que les résultats sont très satisfaisants.

**M. Wright:** La réponse du ministre signifie, je suppose, que la période 1943-1945 servira de norme, ou peut-être la période 1943-1948?

**Le très hon. M. Gardiner:** Nous avons passé en revue les années 1943, 1944 et 1945. Nous continuerons notre vérification. Je n'affirme pas, le Gouvernement américain non plus, que lorsque les calculs auront été effectués nous paierons 100 p. 100 du prix minimum établi d'après cette norme. Aux États-Unis, on ne verse pas plus que 90 p. 100, et dans bien de cas 60 p. 100. Ce que j'ai dit à Niagara-Falls et partout ailleurs, c'est qu'aucun cultivateur au Canada ou dans d'autres pays, ne pouvait s'attendre que la présente loi établisse les prix minimums au plus haut prix que nous puissions obtenir pour nos produits agricoles. Il s'agit ici du prix de 1949, le plus élevé que nous ayons jamais obtenu.

Le seul reproche qu'on ait adressé, c'est de n'avoir pas fixé le minimum au plus haut sommet possible. Nous ne l'avons pas voulu.

**M. Wright:** D'après ce que le ministre vient de dire, il est évident que le Gouvernement ne nous donnera aucune garantie. Il va faire le calcul du prix de 1943-1945 et décider à l'égard de chaque produit s'il établira les prix minimums à 70 p. 100 de la parité, à 90 p. 100 ou à 25 p. 100.

**Le très hon. M. Gardiner:** La population a appris depuis longtemps et l'a démontré plusieurs fois au cours des élections récentes qu'il lui suffit comme sécurité d'avoir un gouvernement libéral pour lui assurer ces garanties.

**M. Charlton:** Le ministre a-t-il comparé les prix de 1943-1945 au Canada avec ceux en vigueur aux États-Unis?

**Le très hon. M. Gardiner:** Je ne pense pas les avoir pour les mêmes années, mais mon  
[Le très hon. M. Gardiner.]

ami connaît M. Galbraith, né en Ontario, qui a occupé des postes importants au secrétariat de l'Agriculture des États-Unis aussi bien que dans des universités américaines. Il a établi les chiffres pour les États-Unis, mais il a passé beaucoup de temps au Canada. Si le député ne connaît pas M. Galbraith, il doit sans doute connaître M. Hope. Ces messieurs ont dit tous deux qu'au Canada comme aux États-Unis, la situation à l'égard de ces années est meilleure que celle de toute autre année.

**M. Charlton:** Je ne mets pas en doute la statistique de M. Galbraith à l'égard de 1943-1948. M. Galbraith a, en effet, pris la statistique relative à 1943-1948 ...

**Le très hon. M. Gardiner:** Mais pas M. Hope.

**M. Charlton:** Le ministre s'en tient à la statistique relative à la période 1943-1945, sans tenir compte des années 1946, 1947, ni 1948.

**Le très hon. M. Gardiner:** Lorsqu'il a fait sa déclaration le jour suivant, M. Hope a pris la même période que moi, et il a dit qu'il lui fallait admettre qu'elle était meilleure.

**M. Charlton:** Débrouillons l'affaire, monsieur le président. La statistique sur laquelle, d'après le ministre, on s'est fondé pour établir les prix minimums à l'égard de ces produits est celle de 1943-1945, n'est-ce pas?

**Le très hon. M. Gardiner:** Je ne dis pas du tout que nous nous étions fondés sur cette statistique pour fixer les prix. J'ai dit que nous avons calculé quel était pour ces trois années et quel est maintenant le rapport entre ce que le cultivateur achète et ce qu'il vend. Nous avons alors constaté qu'un certain chiffre assurait au cultivateur un meilleur prix, que si nous nous en tenions au rapport précité. Nous lui avons donné davantage. Nous ne lui avons pas donné ce montant.

**M. Charlton:** Il est fort étrange, c'est tout ce que je puis dire, que ce prix et la subvention versée par le gouvernement paraissent à mi-chemin entre l'ancien prix au contrat et le nouveau. Il en va de même à l'égard du bacon et du fromage. La chose est bien étrange; c'est comme si on avait simplement divisé et dit: "Voilà, prenez!"

**Le très hon. M. Gardiner:** Nous n'avons pas fait cela. Je ne puis laisser passer cette observation sans la relever. Nous n'avons pas fait cela. De fait, voici ce qui est arrivé. Les Anglais ont déclaré qu'ils ne paieraient pas le fromage plus cher que 25c. la livre. "Peu importe ce que vous en pensez, nous ont-ils dit, c'est à vous de décider. Si vous voulez vendre votre fromage 25c. la livre, nous le prendrons." Ils ont dit la même